



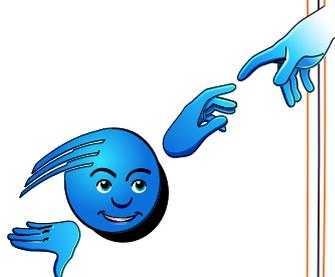
A l'écoute du texte

Le processus du jugement

Daniel 7.9-14

Question brise-glace :

Vous arrive-t-il d'essayer
la méthode qui consiste à compter
les moutons pour vous endormir ?
Est-ce une méthode vraiment
efficace ?



JE M'APPROCHE

Daniel voit, dans la continuité de l'Empire romain, un pouvoir religieux à l'œuvre. Ce dernier, symbolisé par une petite corne, représente l'Eglise romaine qui agit puissamment au point même de défier Dieu, de s'opposer à lui, de s'en prendre à ceux qui lui sont fidèles et à tout ce qui le caractérise. D'ailleurs, c'est tout cela qui en appelle au jugement de Dieu. C'est ainsi, que dans ce chapitre 7 du livre de Daniel, on y découvre la vision du déroulement du jugement final divin dans ses trois phases : investigatif, consultatif et exécutif.

J'OBSERVE

En réalité, le jugement de Dieu, c'est quoi et il concerne qui ? Tout d'abord dans cette scène de jugement, Dieu y prend place comme l'Ancien des jours, le Juge suprême : « Je regardai, pendant que l'on plaçait des trônes. Et l'ancien des jours s'assit. », Daniel 7.9. Le jugement concerne Dieu et il est surtout question pour Dieu de laver son honneur à cause des paroles arrogantes que prononce la petite corne à son sujet. En effet, depuis l'entrée du péché dans le ciel, puis sur la terre, le diable ne cesse d'accuser Dieu d'être un tyran, un despote, un dictateur qui ne souhaite pas le bien de ses créatures. En conséquence, le jugement sert à la réhabilitation du caractère de Dieu en mettant en avant le fait qu'il est un Dieu d'amour, un amour éternel (cf. Jérémie 31.3) et que « la justice et l'équité sont à la base de son trône. », Psaume 89.15. Par ailleurs, le jugement de Dieu concerne Jésus que Daniel décrit comme semblable à un fils de l'homme : « Et voici, sur les nuées des cieux arriva quelqu'un de semblable à un fils de l'homme ; il s'avança vers l'ancien des jours, et on le fit approcher de lui. », Daniel 7.13 ; (cf. Marc 14.62).

Quand commence le jugement divin ?

Avant le retour de Jésus et sur un plan spatial, la phase investigative du jugement se déroule au ciel, précisément dans le lieu très saint du sanctuaire où Jésus y exerce son ministère sacerdotal (cf. Hébreux 9.11, 12), également en sa qualité de médiateur (cf. Hébreux 12.24), mais aussi en sa qualité de juge puisque « Le Père ne juge personne, mais il a remis tout jugement au Fils... Et il lui a donné le pouvoir de juger, parce qu'il est Fils de l'homme. » (Jean 5.22, 27). Aussi, dans le prolongement, de sa mort ignominieuse à la croix pour accorder le salut, le don de la vie éternelle à l'humanité, maintenant dans le lieu très saint du sanctuaire céleste, Jésus, à qui Dieu a remis, y consulte les livres, d'où l'expression « jugement investigatif » (« et les livres furent ouverts. », Daniel 7.10) afin de préparer la liste des élus qu'il prendra avec lui à son retour.

Que sait-on de ces livres ?

Ces livres font référence à un système d'archivage minutieux contenant une mine d'informations fiables au sujet de tous les humains (« les grands et les petits », Apocalypse 20.12), de tous les temps et de toutes leurs œuvres (« et des livres furent ouverts ; et un autre livre fut ouvert, qui est celui de la vie ; et les morts furent jugés, d'après ce qui était écrit dans les livres, selon leurs œuvres. », Apocalypse 20.12). En particulier, le « livre de vie » (cf. Apocalypse 20.12, 15 ; 13.8 ; 17.8 ; Psaume 69.29) révèle l'inscription des noms de ceux qui acceptent Jésus comme leur Sauveur personnel. De son côté, dans le livre de souvenir sont enregistrées les bonnes œuvres des saints (« Alors ceux qui craignent l'Éternel se parlèrent l'un à l'autre ; L'Éternel fut attentif, et il écouta ; Et un livre de souvenir fut écrit devant lui Pour ceux qui craignent l'Éternel et qui honorent son nom. », Malachie 3.16). En toute logique, dans le livre de mort ou de péché sont consignées les mauvaises œuvres de ceux qui ne reconnaissent pas Jésus comme leur Sauveur personnel, donc qui refusent de se repentir de leur péché (cf. Exode 32.32, 33).

Le jugement de Dieu concerne les êtres humains car le retour de Jésus met fin à la phase investigative du jugement divin. Jésus vient chercher et récompenser les siens dont les noms sont inscrits sur le livre de vie. Selon l'auteur de l'épître aux Hébreux « de même Christ, qui s'est offert une seule fois pour porter les péchés de plusieurs, apparaîtra sans péché une seconde fois à ceux qui l'attendent pour leur salut. », Hébreux 9.28. A ce moment, les élus montent « à la rencontre du Seigneur dans les airs, et ainsi nous serons toujours avec le Seigneur. », 1 Thessaloniens 4.17.

Finalement, le jugement de Dieu concerne le diable, les anges déchus et les méchants. Aussitôt le retour de Jésus et l'ascension au ciel des saints, la phase consultative du jugement divin commence dans le ciel et pour une période de mille ans comme Jean en fait la description dans Apocalypse 20.1-4. Cette étape du jugement est dite consultative car, en association avec Jésus les élus y jugeront les méchants (cf. 1 Corinthiens 6.2), mais aussi Satan et les anges déchus (cf. 1 Corinthiens 6.3 ; Jude 6).

Immédiatement, après les mille ans, la phase exécutive du jugement avec la sentence d'extermination éternelle à l'encontre de Satan, de ses anges et de tous les méchants (cf. Apocalypse 20.7-10).



J'ADHERE

Le jugement de Dieu est synonyme de bonne nouvelle, d'une part, parce qu' « Il n'y a pas de condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ. », Romains 8.1 et que d'autre part, Jésus, le juge, affirme que « Je ne puis rien faire de moi-même: selon que j'entends, je juge ; et mon jugement est juste, parce que je ne cherche pas ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé. », Jean 5.30.

Dans la parabole du jugement des nations (Mt 25.31-46), les futur-e-s participant-e-s au règne de Jésus ne revendiqueront pas leurs œuvres de bienveillance, n'en étant même pas conscient-e-s. Leur altruisme leur ouvre le règne de Jésus.

JE PRIE

Puisque que le processus du jugement de Dieu repose entière sur Jésus, le Créateur, le Rédempteur et le Médiateur, ma prière en ce jour est de me confier en lui et de me réjouir car « nous avons un avocat auprès du Père, Jésus Christ le juste. », 1 Jean 2.1.